



Assemblée générale

Distr. limitée
5 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale

Prévention des conflits armés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/281 du 1er août 2001,

Prenant note de la lettre datée du 26 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale¹, des lettres qu'il a adressées ultérieurement aux États Membres, le 10 juillet 2002 et le 1er août 2002, sur la question, ainsi que des débats qui ont eu lieu et des propositions qui ont été faites sur le sujet à sa cinquante-sixième session,

Ayant à l'esprit les responsabilités, fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Charte des Nations Unies, s'agissant en particulier des questions relatives à la prévention des conflits armés,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés²;
2. *Décide* de continuer d'examiner à sa cinquante-septième session le rapport susmentionné et les recommandations qui y figurent.

¹ A/56/935.

² A/55/985-S/2001/574 et Corr.1.

